

Commission départementale des risques naturels majeurs (CDRNM)

Bienvenue

08 mars 2018




Introduction sur la CDRNM


Fondement


 Articles R565-5 à R565-7 du Code de l'environnement

Objectif

 **renforcer la concertation** au niveau départemental entre l'administration, les élus locaux, les gestionnaires du territoire et les populations concernées par les risques naturels.

Missions

 **concourir** à l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques de prévention des risques naturels majeurs ;

 peut être consultée par le préfet sur tout rapport, programme ou projet ayant trait à la prévention ou à la gestion de ces risques ; environnement : articles R.565-5 à 7

CDRNM créée en Guyane par arrêté préfectoral du 4 juillet 2014

Introduction sur la CDRNM

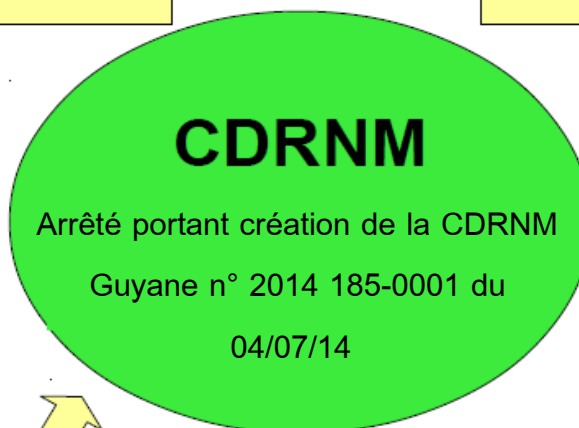
Composition :

1^{er} collège : Élus

représentants élus des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale et des établissements publics territoriaux

2^{ème} collège : Professionnels

représentants des organisations Professionnelles, des organismes consulaires, des associations et professionnels

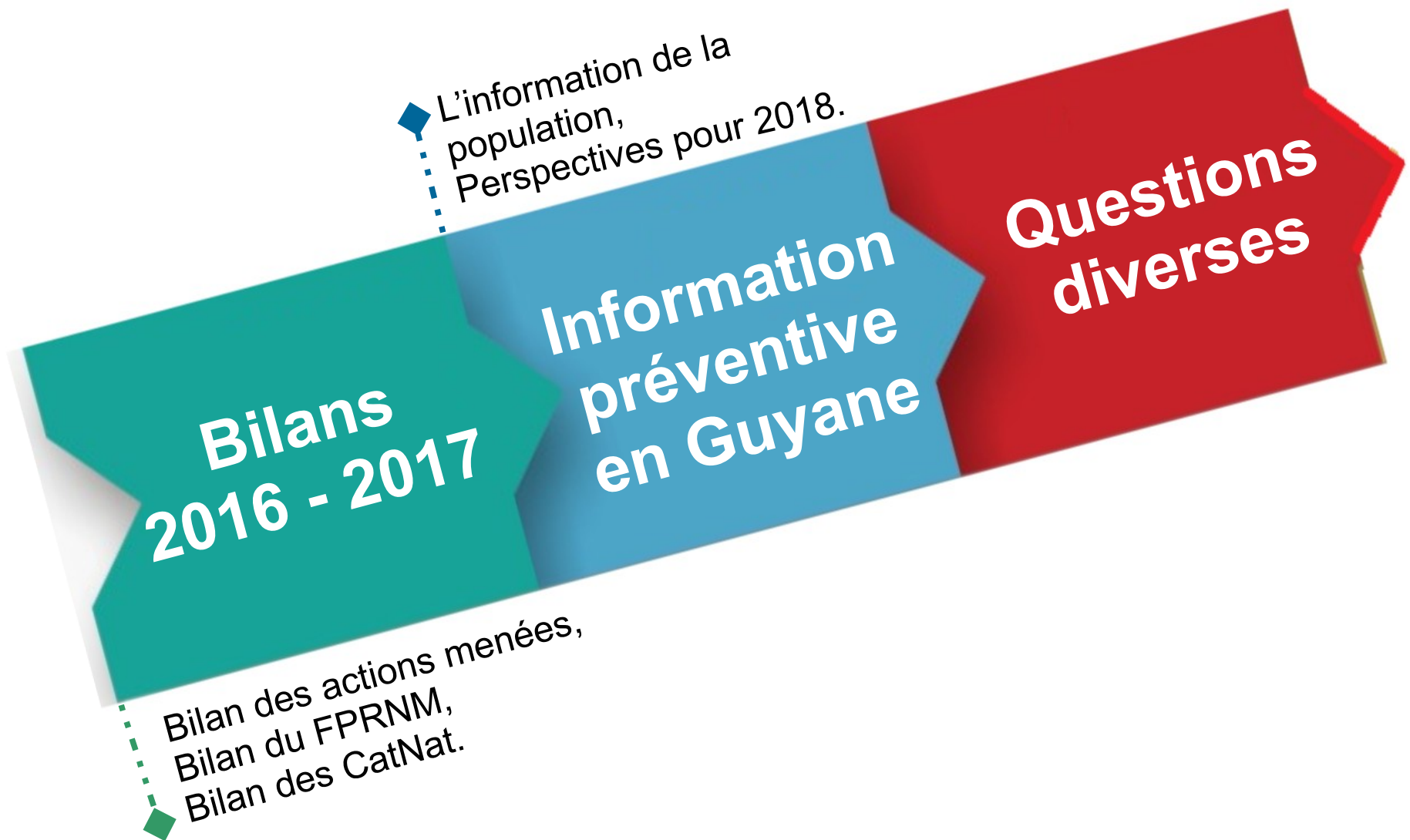


3^{ème} collège : Administrations

représentants des administrations et des établissements publics de l'État

Les membres sont nommés pour 3 ans renouvelables

CDRNM – Ordre du jour





BILAN DES ACTIONS ENGAGEES EN 2016 - 2017

11.01.2016 11:16

Awala Yalimapo

Le risque inondation

Risques d'inondation

Poursuite de la mise en œuvre de la Directive Inondation, sur le territoire de l'Île de Cayenne :

- Approbation des cartes du TRI V2 le 26 janvier 2017
- Approbation de la SLGRI le 2 mars 2017

TRI = territoire à risque important d'inondation

SLGRI = stratégie locale de gestion des risques d'inondation

Poursuite des travaux pour accompagner le transfert de compétence GEMAPI

→ plus de détail en partie II

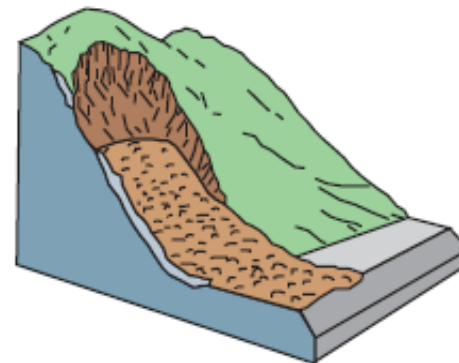
L'habitat informel

L'habitat informel sur le mont Baduel

Situé en zone rouge du PPR mouvement de terrain de la commune de Cayenne, le mont Baduel a fait l'objet d'investigations sismiques, suivies d'une étude de stabilité courant 2016. L'étude a démontré que des secteurs du mont sont exposés à un risque fort et imprévisible de mouvement de terrain de moyenne à grande ampleur.

Pour prévenir toute perte humaine, des opérations d'évacuation des zones à risque ont été lancées :

- 1°) les 13 et 20 octobre 2016,
- 2°) les 8, 9 et 10 février 2017,
- 3°) les 26, 27, 28, 29 septembre



L'habitat informel sur le mont Baduel

4 ZONES D'EVACUATION ET DE DEMOLITION



92 foyers, 72 batis

51 foyers, 36 batis

7 foyers, 5 batis

129 foyers, 68 batis

L'habitat informel sur le mont Baduel

L'ensemble de l'opération d'évacuation préventive s'est déroulée en inter-services (Cabinet du préfet, mairie de Cayenne, DJSCS, DEAL, MOUS, Samu Social, DDSP, GEND, DRFIP, SDIS, SAMU, PAF, rectorat, Justice, opérateurs réseaux, bailleurs sociaux, entreprise de déconstruction).

- Le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) a été mobilisé dans les mesures liées à l'habitat informel (Letchimy) et à l'acquisition amiable. La mesure dite Letchimy a été mise en œuvre pour indemniser 7 familles qui répondaient aux critères d'éligibilité.
- Les familles ont été accompagnées.
- Le groupe de travail chargé de la réhabilitation du site est en cours d'activité.

L'observatoire du littoral

Actions régulières :

Dans le cadre de la convention ODyC (DEAL-BRGM), des actions régulières sont menées sur le littoral : **Awala-Yalimapo, Kourou, Île de Cayenne** et prochainement **Macouria**.

Le but, mieux comprendre les échanges entre l'interface terre...

- Des suivis du trait de côte (1 fois/an)
- Des levés topographiques (2 fois/an)
- Des survols drone (événements exceptionnels)



ACTIONS RÉALISÉES PAR L'ODYC

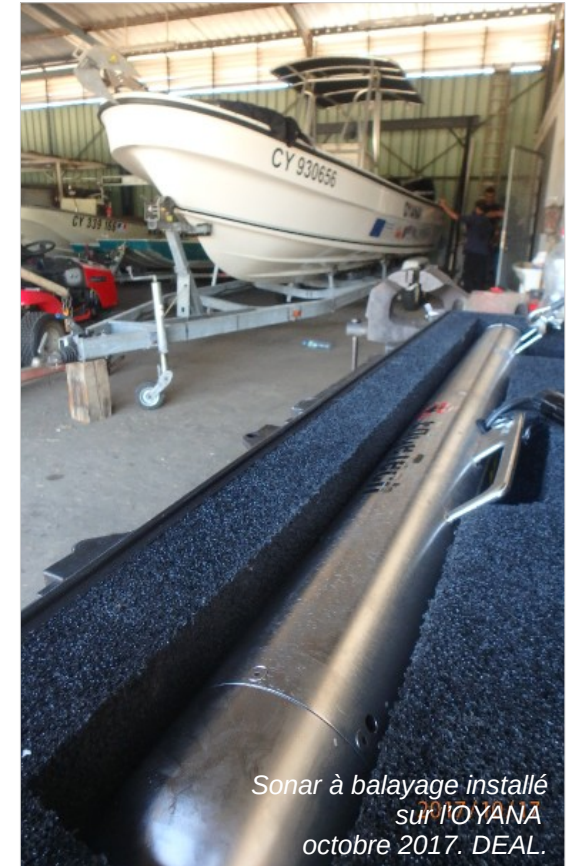
... et les processus en mer.

- Des levés bathymétriques
(= relevés topographiques des fonds marins - 1 fois/an)
- Des suivis au sonar à balayage latéral
(= connaître la nature des fonds marins - 1 fois/an)
- Suivi continu des états de mer : houlographe
(Disponible via candhis.cetmef.developpement-durable.gouv.fr)

Houlographe implanté au large des côtes guyanaises, le 22 juin 2016. DEAL.



Levés bathymétriques sur Kourou, octobre 2015. DEAL.



Sonar à balayage installé sur l'OYANA octobre 2017. DEAL.

Actions menées ponctuellement :

- Expertises post-événements météo-marins

Kourou : février 2016, fin d'année 2016, février 2018

- Appui à la connaissance

« La gestion des risques littoraux dans un territoire en mutation, Approche depuis le littoral de Kourou »

- Suivi de l'état de la digue de sable et de la berlinoise de Kourou

projet de végétalisation de la dune par les riverains, quartier 205

- Participation aux projets de recherche menés sur le littoral en lien avec la Pépinière Interdisciplinaire de Guyane (CNRS 2017-2018)

DYALOG – adaptation des populations littorales

VIMOG – suivi haute fréquence du littoral...

État de la digue, route de l'anse, Kourou, le 26 décembre 2016. DEAL



Mise en place de caméra de suivi du littoral, menée par l'équipe de VIMOG, Kourou, juillet 2017.

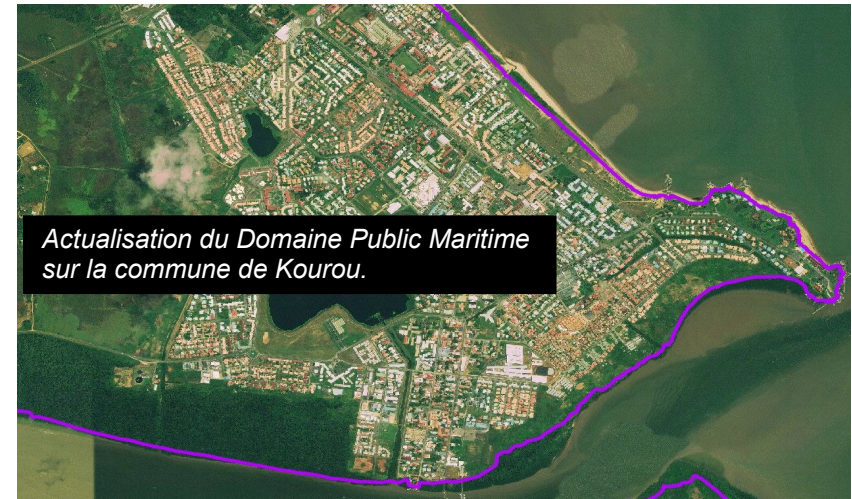


État du littoral de l'anse 205 Kourou, le 01 juin 2017. DEAL

Plus généralement, la **DEAL** est aussi un appui **humain, technique et financier** dans l'amélioration des connaissances et la gestion du littoral et de ses risques, notamment au travers :

- Gestion du Domaine Public Maritime

- *Délimitation du DPM – en cours de réactualisation*



- Gestion des titres d'occupation temporaire

- *AOT pour le court terme*
exemple de mise en place d'enrochement de protection individuelle
- *Concession d'utilisation du DPM pour le long terme*
exemple de protection souple par Stabiplates à Rémire-Montjoly



ACTIONS DE LA DEAL SUR LE LITTORAL

- Gestion du trait de côte :
 - Assistance technique
 - Participation au financement de protection du littoral



• Aide au financement de la Stratégie de Gestion du Littoral de Kourou – *en cours*

INFORMATIONS à VENIR sur :

L'Observatoire

L'Observatoire de la Dynamique Côtière de Guyane a pour missions de : créer un outil d'observation accessible et pérenne en produisant, collectant, harmonisant et diffusant les connaissances relatives aux phénomènes littoraux guyanais ; fédérer l'ensemble des acteurs et sensibiliser le public aux enjeux présents sur la bande côtière ; apporter des éléments d'expertise et d'aide à la décision pour la gestion cohérente et durable du littoral auprès des collectivités territoriales, des gestionnaires et des bénéficiaires des espaces côtiers.



EN SAVOIR PLUS

Actualités

Calendrier à venir

- Le 08 mars 2018, Forum Territorial de la Culture Scientifique
- Mars/Avril 2018, Comité de Pilotage de l'ODYC (seu à définir)
- Avril 2018, levés topographiques et du trait de côte dans le cadre des actions de l'ODYC sur les communes d'Awala-Yalimapo, Kourou, Macouria et la Presqu'île de Cayenne (BRGM)



Rapports techniques

Observatoire de la dynamique côtière de Guyane. > Rapports techniques

L'ensemble des rapports édités dans le cadre des activités de l'Observatoire de la Dynamique Côtière sont à dispositions via les liens suivants. Ils sont classés en 5 thématiques différentes :

- Les rapports annuels de l'Observatoire
- Les rapports d'activité
- Les campagnes de terrain
- Les rapports d'expertise
- Les protocoles liés au fonctionnement de l'Observatoire

RAPPORTS ANNUELS DE L'OBSERVATOIRE

- Observatoire de la Dynamique Côtière, Année 2, BRGM/RP-65281-FR, janvier 2016
- Observatoire de la Dynamique Côtière, Année 1, BRGM/RP-64927-FR, août 2015



Plage de Bourda, Cayenne, octobre 2014

RAPPORTS D'ACTIVITÉ



Plage du nord-ouest de la Guyane, septembre 2014

- Observatoire de la Dynamique Côtière de Guyane, **Rapport d'activité 2016**, Rapport intermédiaire, BRGM/RP-66387-FR, novembre 2016
- Observatoire de la Dynamique Côtière de Guyane, **Bilan des activités 2015**, Rapport final, BRGM/RP-65282-FR, janvier 2016
- Observatoire de la Dynamique Côtière de Guyane, **Bilan des activités 2014**, Rapport final, BRGM/RP-64083-FR, janvier 2015

01. Présentation de l'Observatoire

L'Observatoire de la Dynamique Côtière de Guyane se consacre à 5 missions principales : posséder un outil d'observation pérenne, produire et récolter de données, fédérer les acteurs, sensibiliser le public et être un appui d'aide à la décision dans un contexte de mutation rapide du littoral.

02. Articles récents

- FIG : PROP4-H
21 avril 2017
- FIG : DIALOG
21 avril 2017
- FIG : VIMOG
21 avril 2017
- FIG : Morphomar
2017
21 avril 2017

03. Catégories

www.observatoire-littoral-guyane.fr

L'OBSERVATOIRE

LE LITTORAL GUYANAIS

ÉTUDES ET TRAVAUX

BANQUES DE DONNÉES

ESPACE COLLABORATIF

LE LITTORAL GUYANAIS

- PRESENTATION GÉNÉRALE DU LITTORAL
- LES DYNAMIQUES LITTORALES
- LES RISQUES CÔTIÈRES
- ENJEUX ET PERSPECTIVES



Plage de l'avenue de l'ense, Kourou – Plage des Salines, Rémiré-Montjoly – Plage d'Awala-Yalimapo

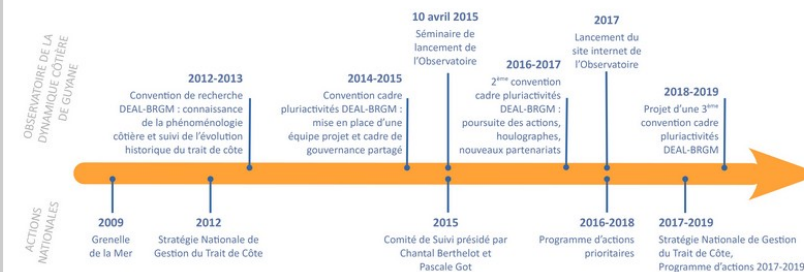
Initiée par le Grenelle de la Mer en 2009, la « Stratégie Nationale de Gestion Intégrée du Trait de Côte » a été mise en place en 2012 et a notamment comme objectif la « Création d'un réseau d'observation et de suivi de l'évolution du trait de côte à l'échelle nationale, en s'appuyant sur les acteurs régionaux ». La stratégie est confortée depuis 2015 par un Comité National de Suivi.

Les observatoires se caractérisent comme étant des « structures qui acquièrent des données relatives au trait de côte, de manière plus ou moins régulière et sur une zone plus ou moins étendue, dans le but d'analyser les variations observées et finalement comprendre et prévoir l'évolution du trait de côte sur cette zone » (BRGM).

Associations, scientifiques, collectivités, institutions ou encore bureaux d'ingénierie du littoral ont fait remonter le besoin de travailler collectivement sur les questions de connaissance et de gestion du littoral guyanais. L'idée de créer un Observatoire de la Dynamique Côtière de Guyane est alors née. La pertinence d'une instance dotée d'une forte capacité de fédération, d'une légitimité d'expertise reconnue et d'un positionnement institutionnel indépendant ont été validés.

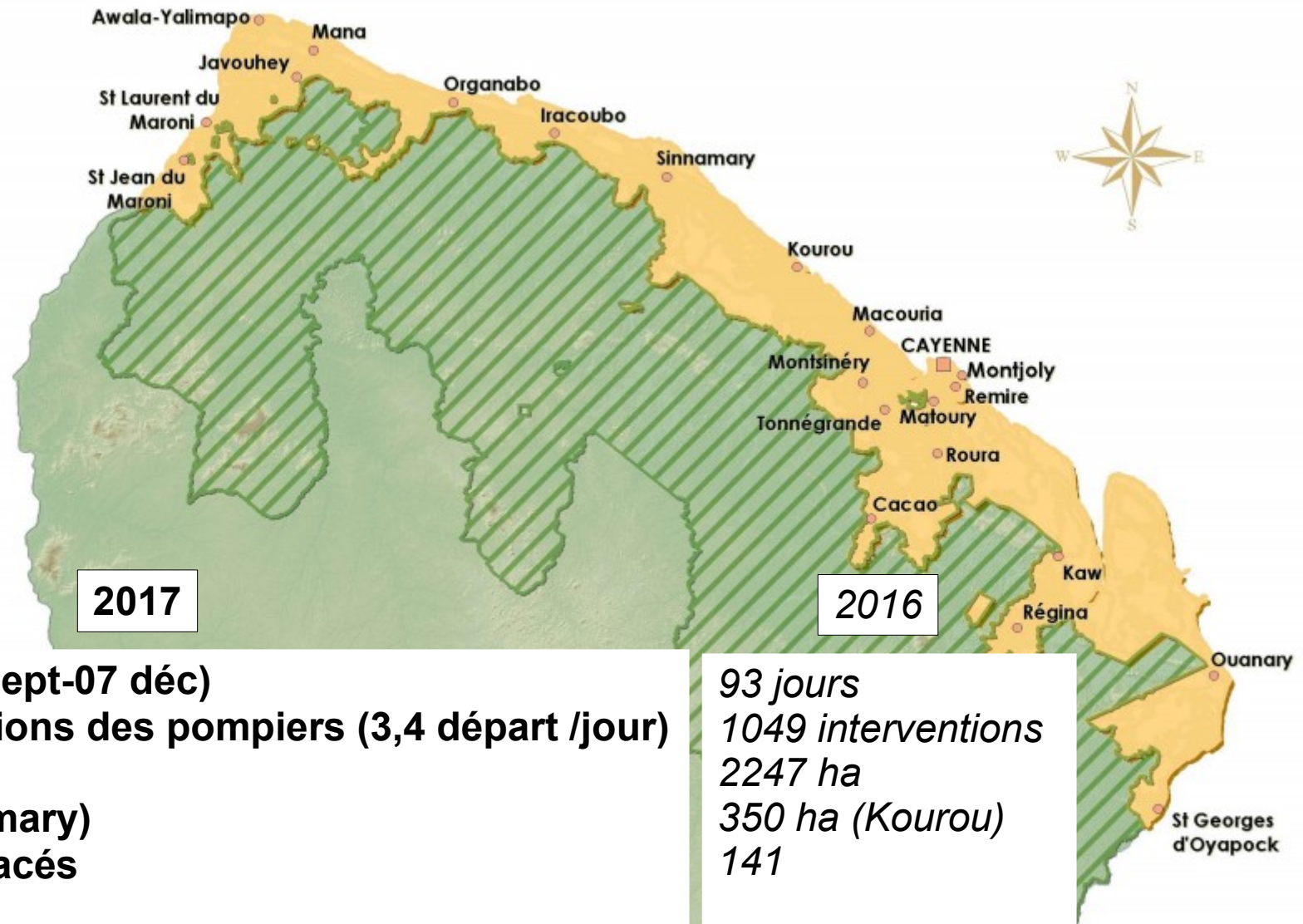
In fine cet observatoire, à l'image de ceux déjà existant en métropole, apportent une plus-value en termes d'action publique en contribuant aux missions :

- d'identification des territoires à risque d'érosion pour hiérarchiser l'action publique ;
- d'élaboration des stratégies partagées entre les acteurs publics et privés ;
- de l'émergence d'une doctrine de recomposition spatiale du territoire.



Les feux de végétation

Campagne feux de végétation



88 jours (11 sept-07 déc)
301 interventions des pompiers (3,4 départ /jour)
225 ha
15 ha (Sinnamary)
52 batis menacés

Sévère et + : 59 / 528
3 jours de patrouilles FAG (vigi rouge)

93 jours
1049 interventions
2247 ha
350 ha (Kourou)
141

265 / 558
24 patrouilles FAG

Campagne feux de végétation

Des conditions météorologiques globalement défavorables à l'éclosion et à la propagation des incendies de végétation :

- Pluviométrie : cumuls de pluie septembre-octobre-novembre sup. à 2015 et 2016.

- Températures : températures maxi moyennes septembre-octobre-novembre inf. à 2016.

→ Des bilans nettement inférieurs aux chiffres observés depuis 2012 et en augmentation régulière.

→ Le contraste avec 2016, année de sécheresse « record », associée à une activité opérationnelle particulièrement soutenue, est important.



Les bons résultats de cette année ne doivent pas faire oublier la faible capacité opérationnelle du SDIS pour faire face aux incendies intentionnels, systématiques des saisons sèches.

BILAN FPRNM

11.01.2016 11:16

Awala Yalimapo

Le FPRNM

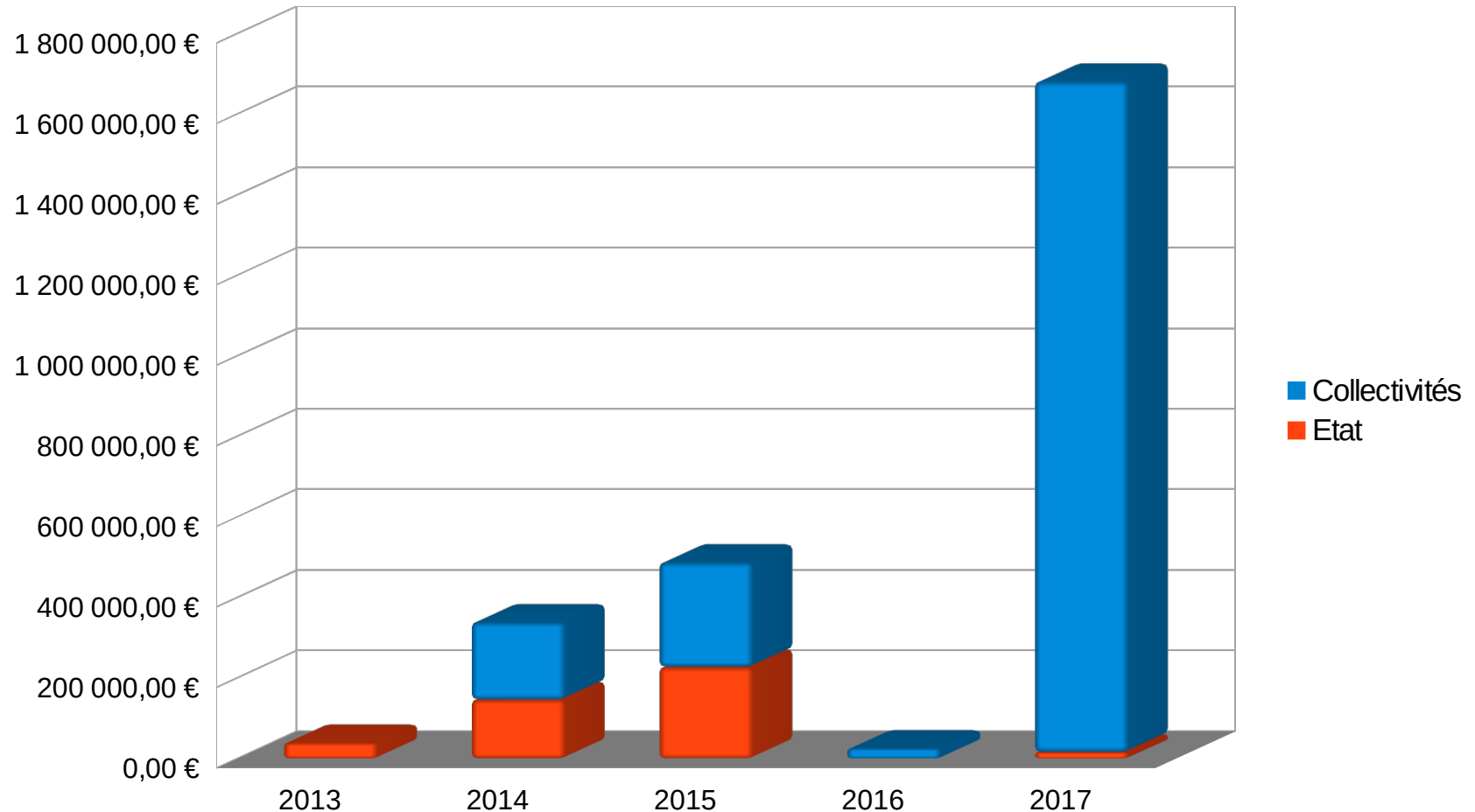
Créé par la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, Le FPRNM (Fonds Barnier) concerne essentiellement le financement d'action de prévention des risques naturels majeurs.

Exemples de financements possibles :

- l'expropriation et l'acquisition de biens exposés à un risque naturel ou sinistrés par une catastrophe naturelle;
- la politique de prévention de l'Etat, en particulier l'information préventive et l'élaboration des PPRn;
- les travaux rendus obligatoires par les PPRn;
- les travaux des collectivités dotées d'un PPRn;

Le FPRNM – Données Guyane

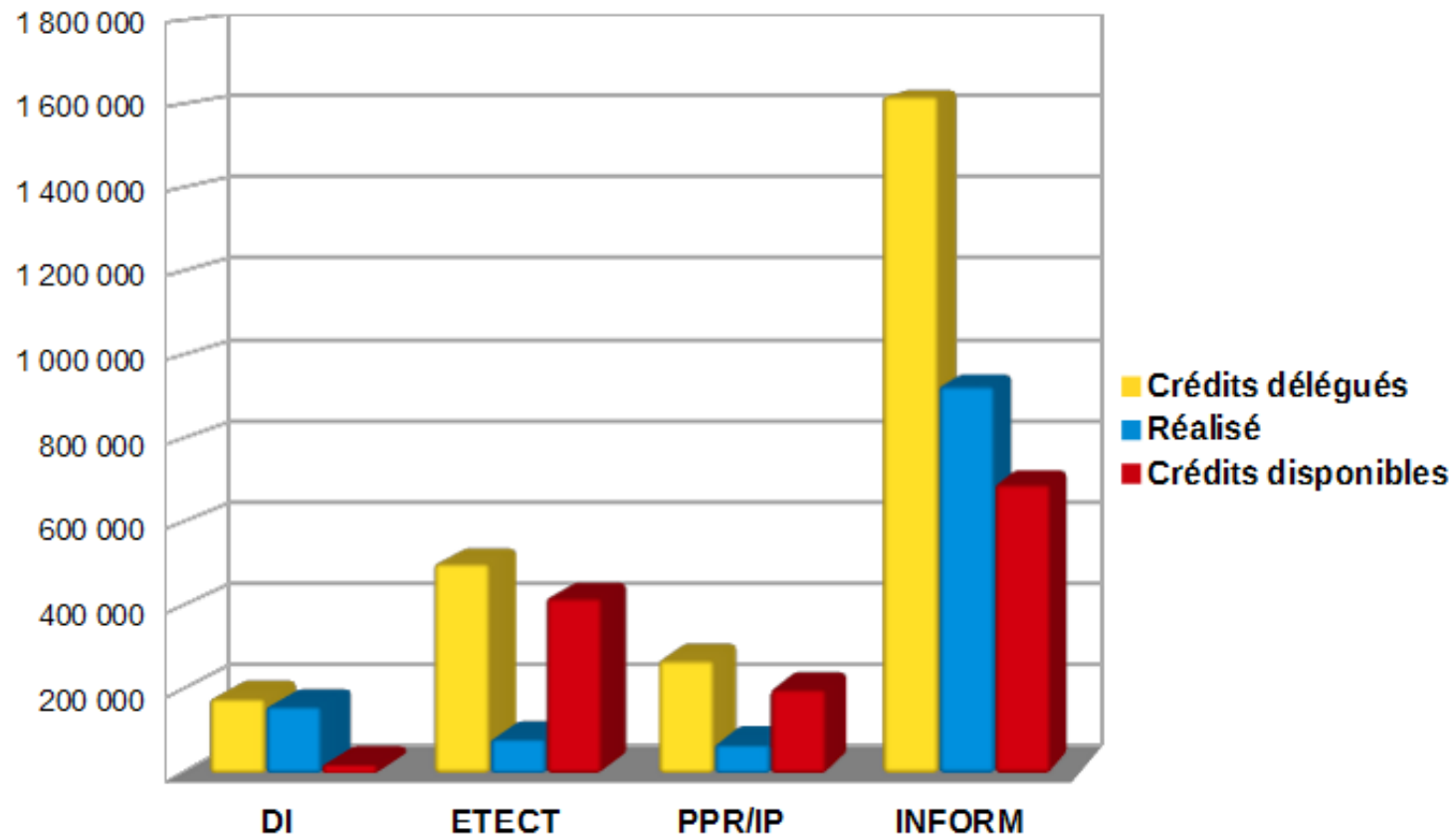
Délégation de 2013 à 2017



En 2017, 1 682 000 € ont été délégués à la Guyane.

Le FPRNM – Données Guyane

Les mesures sollicitées de 2013 à 2017



Légende des délégations par mesure :

DI --> Directive Inondation

ETECT --> Etudes et travaux collectivités

PPR / IP --> Plan de prévention de risques et information préventive

INFORM --> habitat informel

Opérations en cours en 2018

Années	DELEGATION INITIALE	Détail opération	Montant utilisé	Solde au 28/02/18
1 - DIRECTIVE INONDATION				
2014	183 999 €	Cartographie TRI IDC	158 904	25 095
2 - PPR / IP (Plan de prévention des risques et information préventive)				
2009	35 000 €	PPRI SLM	21 184	13 816
2008 2015	452 600 €	Révision des PPRI et L (Kourou, Macouria, IDC)	151 428	301 172
2016	20 000 €	Information préventive sur le TRI Île de Cayenne (SLGRI)		20 000
2018	16 500 €	IP inondation (grand public)		16 500

Opérations en cours en 2018

Années	DELEGATION INITIALE	Détail opération	Montant utilisé	Solde au 28/02/18
--------	---------------------	------------------	-----------------	-------------------

3 – ETECT (Travaux et équipements de protection et/ou de prévention des collectivités)

2014 2016	198 000 €	Mairie de Rémire (Stabiplage)	82 784	115 216
2017	72 500 €	Maire de Cayenne (Mont Baduel)		72 500
2015 2015	200 000 €	CACL (crique Fouillée)		200 000
2015	32 500 €	Maire SLM + EPFAG (Études hydrauliques sur le bassin versant du Maroni)		32 500

4 – INFORM (Acquisition biens – Démolition – Expropriation)

2017	1 440 000 €	Mairie de Cayenne (Mont Baduel – démolitions 1)	746 777	693 223
2018	1 624 000 €	Mairie de Cayenne (Mont Baduel – démolitions 2)		1 624 000
2018	247 302 €	Mairie de Cayenne (Mont Baduel – indemnisations 1+2)	180 254	67 048
2018	450 000 €	Mairie de Cayenne (Mont Baduel – acquisitions)		450 000

BILAN ARRETES CAT NAT

11.01.2016 11:16

Awala Yalimapo

Cat Nat – Données Guyane

L'état de catastrophe naturelle :

Lorsque l'intensité anormale d'un agent naturel, qui dépasse la capacité de la société à y faire face avec ses propres ressources, a été identifiée

- inondation
- coulée de boue
- tremblement de terre
- avalanche
- sécheresse...

et a provoqué des dommages, un arrêté interministériel constate l'état de catastrophe naturelle.

Cat Nat – Données Guyane

Rappel des procédures :

Le particulier

adresse un courrier à son assureur et en mairie par lequel il déclare les dégâts et sollicite la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.



Le Maire

adresse au Préfet une demande communale **dans un délai de 18 mois** après le début de l'événement naturel qui y donne naissance.



Le Préfet

regroupe les demandes et constitue un dossier qui est soumis pour avis à la commission interministérielle.



La commission nationale

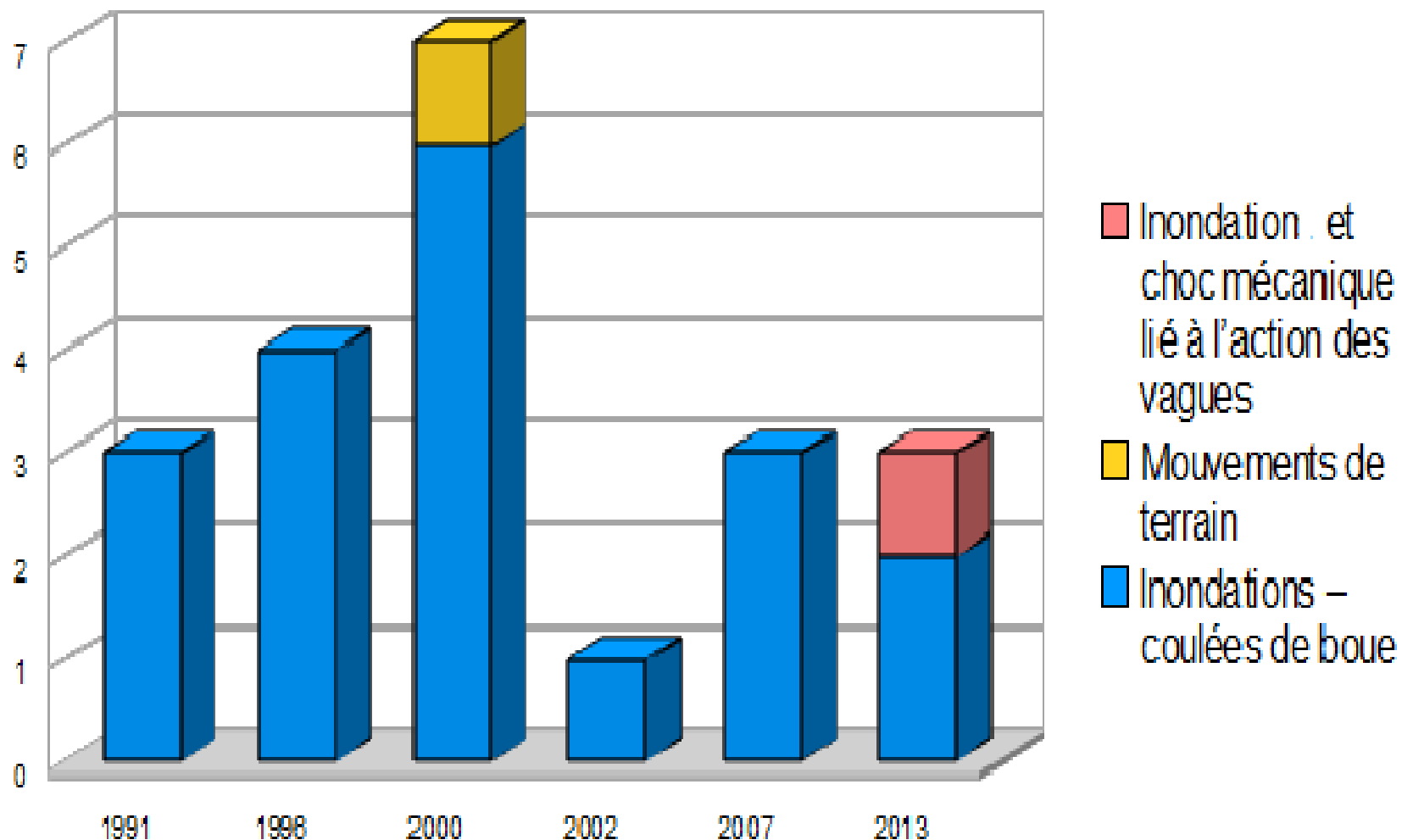
délibère sur la recevabilité des dossiers et une décision est prise par arrêté interministériel publié au Journal Officiel.



L'assuré

dispose ensuite d'un délai de **10 jours** pour faire parvenir à son assureur un état estimatif des dommages.

Cat Nat – Données Guyane



Pas d'arrêtés Cat Nat recensés sur les années suivantes